

## Notice employeur Maître De Stage pour compléter la convention de stage

### Avant de démarrer le stage :

- **Page 1** : Si le jeune est mineur et est amené à effectuer des travaux dangereux (trancheuse à pain, à jambon, tronçonnage, découpe de matériaux...) il faut cocher la case « atteste avoir adressé à l'inspecteur du travail... » et renseigner la date de l'envoi.  
Dans l'attente du document de dérogation (visite médicale en début d'année à la MFR) ne pas cocher la case, mais le jeune ne pourra pas encore effectuer ces travaux. (Liste des travaux qui nécessitent la dérogation en annexe 5 de la convention.
- **Page 2** : vérifier les horaires et les semaines de stage prévues.
- **Page 6** : Signer la convention (représentant de l'entreprise et/ou du tuteur) Cela peut-être la même personne.
- **Page 8** : Annexe 1 « pédagogique ». En cas de travaux nécessitant une dérogation pour travaux dangereux (trancheuse à pain, à jambon,...) il faut les lister au point 3.
- **Page 9** : Annexe 2 « financière ». Précisez si l'entreprise participe à des frais (point 2).  
Point 3 : Gratification - elle est obligatoire si le stage excède 12 semaines à 35h.  
Si c'est le cas, précisez alors le montant, actuellement 4€35 de l'heure.  
Point 4 : Précisez le nom de votre assureur ainsi que le numéro de contrat

### A la fin du stage uniquement :

- **Page 10** : Attestation de stage (Annexe 3). **C'est cette attestation qui enclenche le règlement par l'Etat de l'allocation.**  
Complétez le nombre de jours effectifs en entreprise (voir page 2 pour le nombre de jours prévisionnels)  
Complétez le tableau avec les activités réalisées et les compétences mobilisées.  
Complétez le montant des gratifications versées le cas échéant.  
Signer et apposer le cachet de l'entreprise.

**Photocopier ou nous remettre l'annexe 3 à la fin de la période de stage, ces documents permettent au jeune de percevoir l'allocation de l'Etat.**